

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
District de Montréal

N° R-4078-2018

**ÉNERGIR, S.E.C.**, société dûment constituée,  
ayant sa principale place d'affaires au 1717,  
rue du Havre, en les ville et district de  
Montréal, province de Québec, H2K 2X3

(ci-après « **Énergir** »),

---

**AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ**

(ART. 30 DE LA *LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE* ET ART. 33 DU *RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE*)

---

Je soussigné, **MARTIN GAGNÉ**, faisant affaire au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis Directeur-adjoint, Nouvelle construction et Amélioration réseau chez Énergir;
2. J'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
3. Dans le cadre du dossier R-4078-2018, Énergir a déposé, sous pli confidentiel, les informations relatives aux coûts du projet de réfection des infrastructures gazières de la rue Sainte-Catherine Ouest (le « **Projet** ») contenues à la page 13 de la pièce Énergir-1, Document 1 ainsi qu'à son annexe (« **Informations Confidentielles** »);
4. Énergir soumet que la divulgation, la publication ou la diffusion de ces Informations Confidentielles viendrait nuire aux négociations à venir avec les entrepreneurs, notamment en permettant aux entrepreneurs d'ajuster leur prix en conséquence;
5. Bref, permettre la divulgation, la publication ou la diffusion des informations relatives aux coûts du Projet contenues à la page 13 de la pièce Énergir-1, Document 1 ainsi qu'à son annexe serait de nature à empêcher Énergir de bénéficier du meilleur prix possible, et ce, au détriment et préjudice de l'ensemble de la clientèle de l'activité réglementée;
6. Compte tenu de ce qui précède, Énergir est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité des informations relatives aux coûts du Projet contenues à la page 13 de la pièce Énergir-1, Document 1 ainsi qu'à son annexe, et ce, jusqu'à la finalisation du Projet;
7. Tous les faits allégués dans le présent affidavit sont vrais.

**ET J'AI SIGNÉ**, à Montréal, le 14 décembre 2018.

*(s) Martin Gagné*

---

**MARTIN GAGNÉ**

**DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT** devant moi,  
à Montréal, ce 14<sup>e</sup> jour de décembre 2018

*(s) Mélanie Beauvais, 181625*

---

Commissaire à l'assermentation pour  
tous les districts judiciaires du Québec